



Assemblée générale

Distr.: générale
3 septembre 2012

Français et Anglais seulement

Conseil des droits de l'homme

Vingt et unième session

Point 6 de l'ordre du jour

Examen périodique universel

Exposé écrit* présenté conjointement par le World Federation of Democratic Youth (WFDY), organisation non gouvernementale dotée du statut consultatif général, France Libertés : Fondation Danielle Mitterrand, organisation non gouvernementale dotée du statut consultatif spécial

Le Secrétaire général a reçu l'exposé écrit suivant, qui est distribué conformément à la résolution 1996/31 du Conseil économique et social.

[23 août 2012]

* Exposé écrit publié tel quel, dans les langues reçues, sans avoir été revu par les services d'édition.

Les droits des prisonniers politiques Sahraouis continuent d'être violés et la disparition est encore d'actualité**

Dans le rapport au groupe de travail de l'EPU, le Royaume du Maroc a assuré " qu'il a veillé à ce que les mesures et les actions visant à prévenir la torture soient renforcées dans la législation et dans la pratique et que les conditions de détention soient améliorées". Il a en outre accepté les recommandations: «Enquêter sur toutes les allégations de brutalités policières et de torture et poursuivre tous les agents des forces de sécurité accusés de mauvais traitements» et «Poursuivre les efforts visant à renforcer la lutte contre la torture conformément au droit international".

Nos organisations tiennent à souligner que de nombreux manifestants sahraouis, des étudiants, des défenseurs des droits de l'homme et des simples citoyens ont affirmé dans de nombreux témoignages et déclarations qu'ils ont été soumis à la torture ou à des mauvais traitements par la police marocaine ainsi que par d'autres forces paramilitaires ou militaires marocaines dans les villes sahraouies sous occupation marocaine de facto.

En Novembre 2010, l'armée marocaine a violemment démantelé le camp de protestation de Gdeim Izik, près d'El Aaiun, la capitale du territoire non autonome du Sahara occidental. Au moins trois Sahraouis ont été tués et des centaines ont été victimes d'exactions diverses, tandis qu'un nombre indéterminé a été arrêtés, détenus pendant des semaines ou des mois, torturés et libérés sans procès.

Au moment d'écrire ces lignes, 23 d'entre eux sont toujours détenus dans la prison Sale2 attendant de passer devant une cour martiale. Tous ont affirmé à leurs avocats et aux juges d'instruction marocains qu'ils avaient été victimes de torture et de mauvais traitements, y compris le viol sexuel pendant les interrogatoires. Ils ont proclamé plusieurs grèves de la faim pour protester contre les mauvaises conditions de détention. Aucune réponse positive de la part des autorités marocaines n'a été obtenue à ce jour bien que certains responsables marocains aient mené des négociations avec ces détenus à différentes occasions. Nos organisations ont appris de ces 23 prisonniers politiques qu'ils ont l'intention de proclamer une nouvelle grève de la faim en Septembre pour exiger un procès équitable ou bien leur libération immédiate.

Aujourd'hui, il y a quelques 68 prisonniers politiques sahraouis dans les prisons marocaines. Et il y en a eu plus de trois cents depuis 2005. En 2010, les autorités marocaines ont relâché 147 personnes arrêtées après le démantèlement du camp de Gdeim Izik, la majorité d'entre eux a passé de 3 à 5 mois en prison sans procès ou charges, certains ont été condamnés entre 6 mois et 15 ans d'emprisonnement (Hafed Iaza). Tous les prisonniers, à quelques exceptions près, affirment avoir été torturé et maltraité pendant leur arrestation, l'interrogatoire par la police ou pendant la détention. Comme d'habitude ils déclarent aux juges que les informations présentées par la police leur ont été extorquées sous la torture, cependant la justice marocaine adopte les rapports de la police et n'enquête jamais ces allégations.

** Des ONG sans statut consultatif partagent également les opinions exprimées dans cet exposé: Bureau International pour le respect des droits de l'homme au Sahara occidental (BIRDHSO), Union des journalistes et écrivains sahraouis(UPES), Association des Familles de Prisonniers et Disparus Sahraouis (AFAPREDESA), Union Générale des Travailleurs de Saguiya El Hamra et Rio de Oro (UGSARIO), Union des Juristes Sahraouis (UJS), Union Nationale des Femmes Sahraouis (UNMS), Union de la Jeunesse Sahraoui (UJSARIO).

Le Royaume du Maroc déclare "qu'il a veillé à ce que soient mise en oeuvre les recommandations de l'Instance Equité et Réconciliation, en particulier celles se rapportant à la vérité, aux réparations individuelles et aux réparations communautaires". Il a également accepté de «prendre des mesures pour assurer la protection voulue des droits de l'homme au Sahara occidental eu égard aux informations faisant état de cas de disparition forcée, de torture et de mauvais traitements et de restrictions à la liberté d'expression, d'association et de réunion imposées par les forces de sécurité marocaines".

Concernant les disparitions forcées, les familles des victimes de disparitions réclament toujours la vérité sur le sort de leurs fils. Le Royaume du Maroc a reconnu la responsabilité de l'Etat pour la mort en détention de plus de 350 Sahraouis dans un rapport publié en 2010 par le Conseil Consultatif Royal Marocain pour les Droits de l'Homme. Nous souhaitons rappeler que le Maroc a nié sa responsabilité pour ces mêmes victimes pendant les années nonante ou donné des fausses informations à leur sujet, ce qui a été finalement contredit par le rapport mentionné ci-dessus. Bien qu'il reconnaisse maintenant sa responsabilité, le Royaume du Maroc refuse toujours de donner aux familles et de manière directe et officielle des informations concrètes et réelles sur les conditions de la mort de ces victimes. Les familles n'ont pas reçu non plus les restes des corps, de façon à pouvoir les enterrer, ni ne savent où ils sont enterrés au cas où ils seraient morts.

La Commission Equité et Réconciliation marocaine mentionné par le Royaume du Maroc n'a pas fait suffisamment d'efforts pour résoudre le problème de la disparition au Sahara Occidental, Elle s'est concentré sur les victimes marocaines alors qu'il semble que la majorité des victimes étaient des sahraouis. De plus, toutes les anciennes victimes de disparition sahraouies affirment qu'elles ont fait l'objet de discrimination concernant la réparation et qu'elles ont été traitées différemment que les anciennes victimes marocaines.

A noter que le phénomène de la disparition ne semble pas appartenir au passé, il continue à être présent au Sahara occidental. Nous avons reçu des communications de familles de 15 jeunes Sahraouis qui auraient disparus en 2005. Les familles accusent les autorités marocaines d'être responsables de ces cas alors que celles-ci nient évidemment le fait.

Le Royaume du Maroc a déclaré que "des efforts considérables ont également été consentis pour mieux gérer les établissements pénitentiaires et améliorer leur situation, de manière à assurer le respect de la dignité humaine des détenus et à accroître leurs possibilités de formation et leurs chance de réinsertion dans la société".

Nos organisations félicitent le Royaume du Maroc pour cette réalisation, mais attirent l'attention sur les conditions désastreuses de détention des prisonniers politiques sahraouis privés de leurs droits fondamentaux en tant que prisonniers d'opinion. Nous réitérons que ces prisonniers ont été arrêtés pendant ou après des manifestations pacifiques défendant leur droit à l'autodétermination. Beaucoup d'entre eux sont des étudiants qui ont été arrêtés dans les universités marocaines, et environ 22 d'entre eux au moins sont des défenseurs des droits de l'homme, y compris des militants qui ont participé aux sessions précédentes du Conseil des Droits de l'homme, dont Naama Asfari, l'un des 23 prisonniers dans la prison Sale2 depuis Novembre 2010.

Ces prisonniers ont déclaré qu'ils avaient été et sont encore maltraités par le directeur de la prison qui les punit, participe ou ordonne la torture contre certains d'entre eux à certaines occasions, les prive de visites familiales, confisque une partie de leurs biens, les prive de journaux et de livres, parmi d'autres pressions et abus. D'autres prisonniers politiques sahraouis dans d'autres prisons ont confirmé qu'ils ont été aussi maltraités par les autorités pénitentiaires marocaines. En de nombreuses occasions, des groupes de prisonniers ont organisé des grèves de la faim pour dénoncer cette situation, mais en général ils n'obtiennent aucune réponse positive de l'Etat.

En termes d'intégration, au moins cinq prisonniers politiques sahraouis ont allégué qu'on leur avait nié le droit de poursuivre leurs études parce que le directeur de la prison de Qneitera leur refusait d'étudier ainsi qu'à environ 20 autres détenus marocains.

Le Royaume du Maroc déclare que la nouvelle Constitution "contient des dispositions clefs en matière de séparation et d'équilibre des pouvoirs, énonce les garanties visant à consacrer l'indépendance du pouvoir judiciaire et en faire un réel pouvoir".

Pourtant, nos organisations soulignent que les 23 prisonniers politiques sahraouis de la prison Sale2 n'ont pas été traduits devant un tribunal civil depuis leur arrestation en Novembre 2010. Les autorités marocaines les ont traduits devant les juges d'instruction du tribunal militaire, cependant à ce jour aucun procès n'a été entrepris contre eux.

Un autre cas concerne 7 défenseurs sahraouis des droits de l'homme arrêtés dans l'aéroport de Casablanca en 2009, à leur retour d'une visite aux camps de réfugiés sahraouis. Ils ont été détenus pendant un an et six mois sans procès, ils ont été déclarés traîtres par les autorités marocaines et devaient être traduits devant un tribunal militaire. Mais, paradoxalement, les autorités marocaines les ont soudainement libérés sans procès et ils sont en liberté conditionnelle depuis 2011 sans qu'aucune charge juridique solide n'ait été présentée contre eux. De nombreux observateurs internationaux et avocats qui ont participé à des présentations de prisonniers sahraouis ont confirmé l'absence de conditions équitables et ont signalé un certain nombre d'anomalies procédurales. Dans de nombreux cas, les observateurs ont été témoins du mauvais traitement physique des prisonniers, même au tribunal. Dans un cas au moins, des observateurs français, dont des avocats, ont même été agressés dans les tribunaux par des avocats marocains et des gens alors qu'ils assistaient à la présentation des 7 défenseurs des droits de l'homme mentionnés ci-dessus. Le procès a été simplement suspendu mais aucun des agresseurs n'a été arrêté.

Nos organisations croient fermement que le Royaume du Maroc n'a pas donné assez d'espace dans son rapport à la situation des droits humains dans le territoire non autonome du Sahara occidental et appellent le Conseil des droits de l'homme et ses mécanismes pertinents à prendre des mesures afin d'enquêter sur la situation des droits humains dans ce territoire, surtout en tenant compte du fait que le Royaume du Maroc s'est déclaré déterminé "à poursuivre sa coopération avec le système des droits de l'homme des Nations Unies, et ouvert à un dialogue et à un échange constructif avec l'ensemble de ses mécanismes, notamment le Conseil des droits de l'homme, les organes conventionnels et les procédures spéciales.